

Les devis suivants ont été établis :

Securerie	84.033	
Maçonnerie	141.915	
Menuiserie	151.196	
Peinture	150.018	
Électricité	8.137	458.899
Honoraires des architectes		21.294

Le conseil décide que ces travaux seront exécutés par les ad. 510.193

judicataires de l'entretien des bâtiments communaux, les crédits étant prévus au budget de 1950 et sollicite une subvention de l'État et du Département.

M. le Maire fait connaître au conseil qu'il convient de procéder au renouvellement de 3 titres de rente 3% provenant du Legs Archange, appartenant à la Commune.

N° 185.517 section 9, de 1.000 frs de rente

N° 185.518 - 1.289 frs -

N° 185.519 - 500 frs -

dernière échéance acquittée le 1.1.1951.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de ces 3 titres, et prie M. le Préfet de bien vouloir approuver la présente délibération.

Le conseil, vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1950, notamment article 8.

Considérant que l'Assemblée Générale du 4.2.51 ayant pour objet de proposer la dissolution de l'Association Syndicale Autorisée Villa des Deux Gares a obtenu le nombre d'adhésions suffisantes.

Donne un avis favorable à la dissolution de l'association qui a atteint son but.

Accepte que les fonds restant en Caisse à la dissolution soient versés à la Caisse des Ecoles.

Le conseil prend acte de la correspondance dont il vient de lui être donnée lecture. Lettre de remerciements de Mme V^e Lambert et de quelques soldats d'Indochine ayant reçu le colis de Noël.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de Seine et Oise, faisant connaître que l'Inspection d'Académie estime que la présence des poteaux de basketball dans la cour de l'École des Garçons n'est pas plus dangereuse que les poteaux d'un préau, par exemple.

Le conseil estime que cette lettre ne répond pas à la question posée, c'est à dire celle de la responsabilité de la commune en cas d'accident et demande à M. le Maire d'insister pour obtenir une réponse précise.

En réponse à la lettre de M. le Préfet en date du 22-1-1951, le conseil décide de renouveler pour une période de 15 ans, à partir du 27.6.51, l'engagement pris par la commune de subvenir aux dépenses prévues par l'article 32 du décret du 13 août 1925, sur l'organisation des Corps de Sapeurs Pompiers.

M. le Maire expose que la commune, d'Orsay, a le bonheur de posséder un hôpital qui comporte des services importants et dirigés par des docteurs dont la compétence

Renouvellement de titres de Rentes

Envoyé le 12 - 2 - 1951
Reçu le 15 - 2 - 1951

Dissolution de l'Association Syndicale Autorisée Villa des 2 Gares

Correspondances

École des Garçons

Sapeurs pompiers

Envoyé le 12 février 1951
Reçu le 21 février 1951

Aménagement de l'hôpital Archangé

Séance du 9 février 1951

professionnelle est hors de pair.

Cet hôpital est le centre de la Vallée d'Orsay et son influence s'étend au delà de la Vallée de Chevreuse, avec l'industrialisation du plateau de Saclay produira dans la Vallée un apport de population assez considérable et un établissement hospitalier sera appelé à jouer un rôle très important.

Dans la séance du 8 février, la commission administrative a dressé un programme d'équipement qui comporte :

1° Achat de l'immeuble situé 44 rue de Paris pour servir au logement des vieillards, et non plus, comme le Conseil en avait été informé, pour y transférer les vieillards de l'hospice.

2° Construction d'une maternité moderne modèle, de 15 lits qui sera en bordure du boulevard Dubreuil, en partant de l'école Maternelle, pour aller à proximité du transformateur électrique. En ce moment, la maternité se trouve mêlée aux services généraux, ce qui provoque la critique des services de santé. Malgré cela, il n'y a pas en Seine et Oise, un service de maternité qui donne moins de décès et d'aussi bons résultats, bien que placé dans des conditions défavorables.

Cette maternité comportera l'examen des nourrissons, les examens physiques avec entrée du côté de l'hôpital, pour permettre une surveillance qui ne doit être relâchée.

3° Construction d'une morgue, car actuellement il n'y a qu'un emplacement pour déposer les corps, et qui n'est pas à retenir. Cette morgue comprendra deux frigorifiques, salle d'exposition, salle de dissection, Bureau du Médecin légiste.

4° La commission administrative a pensé qu'elle ne pourrait installer les vieillards que dans l'école Maternelle. Il est évident qu'à l'examen, cette école, enclavée dans le terrain de l'hôpital, n'est plus acceptable. Elle devient de plus en plus, trop petite. L'hospice serait ainsi transformé en un établissement de 15 lits au lieu de 30 existant actuellement.

L'école Maternelle, reconstruite, suivant les possibilités du Legs Dubreuil dans un emplacement plus approprié, pourrait être agencée suivant les exigences des conditions de vie actuelles.

5° Transformation radicale de la cuisine, qui ne répond plus aux besoins de l'établissement.

6° Lorsque la maternité et les vieillards auront quitté l'établissement cela donnera lieu à une redistribution et à une reorganisation complète de tous les services qui existent.

Les travaux peuvent être financés à environ 40 millions. Différents établissements de crédit ont été consultés et le Crédit Foncier propose de verser la première tranche de 10 millions, moyennant la garantie communale et que la réponse soit donnée avant le 31 Mars.

Actuellement, l'hôpital possède un service de radiologie qui présente

liser avec les meilleurs des hôpitaux de Paris. Il est dirigé par le Dr Perroy. L'agrandissement de ce service va commencer, car la salle actuelle ne comporte pas de vestiaire et, dans une annexe, un poste de radiothérapie profonde sera installé. Il est à souhaiter que, dans l'avenir l'hôpital d'Orsay, soit désigné comme centre de dépistage du cancer. C'est donc un élément très important dans la vie de l'hôpital d'Orsay, que ce poste de radiothérapie.

M. Lambertie est heureux que le Conseil ait repoussé un projet qui consistait à acquérir la 44 rue de Paris, pour y transporter l'hospice, ce qui a obligé la commission administrative à établir un programme de construction d'un bloc hospitalier et l'on doit se réjouir que ce programme soit rationnel, avec l'utilisation des terrains disponibles.

Il est donc d'accord, sans réserve, comme l'indiquait M. Davoy, qu'il sera procédé par tranches et selon les possibilités réelles et notamment en ce qui concerne le transfert à l'hôpital des bâtiments occupés par l'École Maternelle.

Le Conseil Municipal, après échange de vues, donne un avis très favorable au programme de la commission administrative et est disposé à accorder la garantie communale pour la réalisation de l'emprunt.

Le Conseil décide les virements de crédits suivants, pour permettre le règlement des dépenses de 1950 :

Ch 1 art 7 -	Caisse des retraites	70.663 -
5 - 7 -	Service incendie, contingent communal	772 -
5 - 8 -	Matériel Incendie	4.989
6 - 14 -	Contingent protection santé publique	23.632
6 - 15 -	dispensaire antituberculeux	34.972
8 - 2 -	Eclairage public	68.313
8 - 10 -	Frais gestion voirie urbaine	122.359
12 - 6 -	Assurances Bâtiments communaux	17.333
12 - 7 -	Entretien des penderies	735
12 - 8 -	Eclairage, chauffage bâtiments	16.722
13 - 26 -	fournitures scolaires	25.190
13 - 27 -	Chauffage des écoles	135.140
7 - 5 -	Caisse des retraites voirie urbaine	31.764
		<hr/>
		552.586

Crédits disponibles :

Ch 7 - 1	Personnel voirie urbaine	402.586	} 552.586
7 - 2	Securité Sociale	150.000	

M. le Maire donne lecture d'une proposition de la Société Anonyme d'habitations à bon marché "La Maison des anciens combattants", pour construction de groupes de logements destinés à la location simple sur le territoire de la Ville d'Orsay, avec participation du Centre d'essai des Moteurs et Hélices de Saclay.

Le programme comporte l'acquisition du terrain par la Ville d'Orsay et serait réalisé 90% à l'aide d'un prêt de la Caisse des dépôts et consignations au taux de 2% remboursable en 65 ans.

Les 10% restants sont représentés par la valeur reconnue au terrain par

Virements de Crédits

12. 2 51
16. 2 51

Habitations à loyer modéré

Séance du 9 février 1951

expertises, par des subventions gratuites ou des souscriptions d'actions de particuliers ou de collectivités publiques ou privées.

Pour un programme de 120 logements, la dépense totale serait de 240 millions.

En résumé, la Ville devrait :

1° Apporter le terrain à la Société

2° donner sa garantie financière à l'emprunt à contracter à des dépôts et consignations, sur le modèle établi par cette administration.

En échange de l'apport du terrain, la ville recevrait un certificat d'actions de la Société, à due concurrence de la valeur reconnue à l'heure de la signature.

En contre-partie de la garantie financière, la Société devrait consentir une hypothèque de premier rang à la Ville sur le terrain.

D'après l'étude de cette proposition, cette opération ne procurerait à la ville que 20 logements et elle n'aurait pas le droit de gestion. Elle peut donc s'engager à garantir les emprunts pour une gestion dont elle n'aurait pas le contrôle.

Si le conseil municipal décidait de faire quelque chose pour lutter contre la crise du logement, il ne serait pas nécessaire de passer par une Société. Il y aurait lieu de créer un office municipal d'habitations à bon marché sur lequel la commune aurait un droit de regard.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de la "Maison des Anciens Combattants".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 30.

(Handwritten signatures in blue ink)
M. G. ...
M. B. ...
M. ...
M. ...
M. ...

Le vingt trois février mil neuf cent cinquante et un, convocation
conseil municipal à la Mairie d'Albay. pour le Mercredi 28 février
à 21 h. à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre
du jour.

Le Maire

(Handwritten signature of the Mayor)



Séance du 28 février 1951

Le vingt huit février mil neuf cent cinquante et un, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Issay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents. M. M. Barre, Maire, Degaux, Chaffiot, adjoints, Lambertie, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Foisny, Maurey, Vincent, Chasseray Riand, Lemaire, Mme Lemaire.

Excusés. M. M. Guillemont, Davory, Lournat, Guaydiér.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Riand lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité, après rectifications suivantes, 1^{re} présentation du budget : préciser que l'augmentation de 20% des centimes est tout juste nécessaire à couvrir l'augmentation des dépenses du personnel.

2^o travaux à l'école maternelle : Noter que les crédits sont prévus à l'exercice 1950 et non à celui de 1951 et préciser que les travaux ont été décidés en 1950, c'est à dire antérieurement à la séance du 28-2-1951.

Bassin de Natation

M. le Maire dépose sur le bureau le dossier de l'enquête qui a eu lieu du 16 au 28 février, pour : 1^o déclaration d'utilité publique de l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement d'un bassin de natation. 2^o Cession de ces terrains à la commune par voie d'expropriation.

Il y a lieu de considérer que les observations faites pendant l'enquête se classent en deux catégories : 1^o les considérations d'ordre technique, n'existant pas, puisque le Conseil, en choisissant le terrain, s'est uniquement inspiré des conseils donnés par les techniciens.

2^o Priorité d'un projet d'éclairage public, qui rentre dans les attributions du Conseil Municipal et n'a pas à être pris en considération pour la déclaration d'utilité publique d'un projet qui a déjà été décidé par cette assemblée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, est d'accord pour ne pas retenir ces observations, étant donné qu'il a déjà examiné attentivement le projet et persiste dans sa demande de déclaration d'utilité publique et expropriation des terrains.

Goudronnages

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur Viémal, qui est d'avis que le renouvellement du revêtement des rues Boursier et Verrier paraît s'imposer. En effet, d'après lui, la première couche, n'est qu'une opération préparatoire à l'accrochage de la seconde. M. le Maire est chargé de demander au technicien de garantir que la deuxième couche de goudron tiendra sur toute la surface de la chaussée.

Installation de deux poteaux de basket-ball

Le Conseil prend acte de la lettre de M. le Préfet, en date du 14 février, faisant connaître que M. l'Inspecteur d'Académie confirme que la responsabilité de la commune ne serait aucunement engagée si un accident se produisait du fait de la présence des poteaux de basket-ball dans la Cour de l'école.

Séance du 28 février 1951

Nettoyage du Petit lac

des garçons -

M. le Maire expose que l'entrepreneur qui a traité pour le curage du Parc d'Orsay a été surpris par des arrivées subites d'eau, consécutives à de fortes pluies torrentielles et que le tuyau d'écoulement des eaux du petit lac d'un diamètre insuffisant, et devant être remplacé par un tuyau de 60 cm, sur une longueur de 4 à 6 mètres, soit une dépense de 29.000 environ. Le Conseil municipal est d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22^h 15.

~~G. N...~~
~~Chapelle~~
~~Meyer~~
~~Barri~~
~~Sauv...~~
~~Maury~~
~~Vincent~~
~~Davy~~
~~Lemone~~
~~Guaydié~~
Lambert

Séance du 11 Mars 1950

Election de la Rosière

Le dimanche 11 Mars 1950, à 11 heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Barri, Maire.

Étaient présents - M. M. Barri, Degoux, Guillemand, Barber, Blot, Forsy, Maury, Vincent, Davory, Lemone Mme Guaydié.

Absents - M. M. Lambert, Larnat, Andlauer, Chasseraud

Et les Notables invités qui ont répondu à l'appel de M. M. Dupré, Gallat, Schuster, Simon, Colin, Vaudron, Fabre, Chevre

Le Conseil étant composé comme il est dit ci-dessus, après avoir entendu lecture de l'article 6 du testament de M. Archangi, et à l'élection de la Rosière, et de la liste de candidature pour 1951 comprenant 1 candidate :

Mlle Beaumont Simone, née le 9 décembre 1925 à Orsay, domiciliée chez ses parents, 6 passage du chemin de fer - femme de ménage chez Mme Rubin, 10 rue de Combabauf - Salaire 8.000^{fr} par mois - le père est marié, la mère veuve, - 1 frère de 26 ans marié et un autre de 18 ans, malade. La famille réside à Orsay depuis 1925.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donnent les résultats suivants: Votants 22.

Melle Beaumont a obtenu 21 voix.

1 Bulletin blanc

Mademoiselle Beaumont ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée Rosee de 1951.

Le couronnement est fixé au 6 Mai.

Et ont signé les Membres présents.

(List of signatures in blue ink)

~~G. Degauy~~ ~~Chauffot~~ ~~Guillemard~~ ~~Maurey~~ ~~Barrie~~

~~Barrie~~ ~~Vincent~~ ~~M. Barbier~~ ~~Maurey~~

~~D. Davouy~~ ~~D. Galland~~ ~~M. Barbier~~ ~~Maurey~~

~~Lamberte~~ ~~Lauriat~~ ~~Andlauer~~ ~~Galland~~ ~~Barbier~~ ~~Blot~~ ~~Foisny~~ ~~Guaydier~~

~~Maurey~~ ~~Vincent~~ ~~Chasseray~~ ~~Lemame~~

~~Maurey~~ ~~Barrie~~ ~~Maurey~~

Le vingt six mars mil neuf cent cinquante et un, convocation du Conseil municipal pour le 30 Mars 1951 à la Mairie d'Orsay, à 21 h, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

(Signature of the Mayor)

Séance du 30 Mars 1951

Le trente mars mil neuf cent cinquante et un, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barrie, Maire.

Étaient présents: M. Barrie, Maire, Degauy, Guillemard, Chauffot, adjoints Lamberte, Davouy, Lauriat, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Foisy, Guaydier, Maurey, Vincent, Chasseray, Lemame.

Excusés: Mme Lemaine, M. Reant.

Le conseil choisit comme secrétaire M. Vincent, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait connaître qu'il a obtenu de M. l'Ingénieur vicinal l'assurance que la 2^e couche de goudronnage des rues Verrier et Boursier tiendra parfaitement sur la 1^{re} couche.

M. le Maire donne la parole à M. Degauy, rapporteur de la Commission des finances.

Goudronnage des rues Verrier et Boursier

Réfection de pavage de trottoir : 110 m ² à 1.000 ...	110.000
Raccord de chaussée, évaluation	11.800
Total	202.000

Sur avis favorable des commissions des finances et des travaux, le Conseil est d'accord sur ces travaux et décide à l'unanimité de faire un avenant au marché passé avec l'Entreprise Brangeon, le crédit sera pris au crédit prévu au budget pour entretien de la voirie urbaine en 1951.

Bassin de natation

M. le Maire fait connaître que la délibération du 9 février, décidant la mise au concours de l'avant-projet des travaux d'installation d'un bassin de natation, a été approuvée par M. le Préfet de Seine et Oise, le 17 Mars 1951.

Le Conseil décide que les dossiers comprendront :

- 1 plan d'ensemble à l'échelle de 2 m/m par mètre
- 1 coupe des bassins à l'échelle de 2 cm par mètre.
- 1 plan du bâtiment, vestiaires, douches, échelle de 2 cm par mètre
- 1 coupe des bâtiments
- 1 vue en élévation du Bâtiment, vestiaires, douches.
- 1 mémoire justificatif et descriptif sommaire des dispositions adoptées.

Ils seront examinés par une commission composée de :

- M. le Maire, président.
- M. Godignon, Directeur départemental des Sports.
- M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.
- Architecte Conseiller technique = M. Jean Demaret, 29 av. du Pt Roosevelt à Paris.

M. M. les membres de la Commission des sports municipale.

Les prix suivants seront attribués :

1^{er} : 30.000 ; 2^e : 20.000 frs ; 3^e : 15.000 frs. 4^e : 10.000 frs.

Dans le cas où l'auteur du projet désigné premier serait retenu pour la direction et la surveillance des travaux, le prix attribué viendrait en déduction de ses honoraires d'architecte. Dans le cas contraire un crédit de 25.000 frs sera prélevé sur les dépenses imprévues pour compléter celui prévu au budget de 1951.

Gaz de France

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Gaz de France, en date du 28/2/51, faisant connaître que le service est d'accord pour prendre à sa charge 50% de la réfection du trottoir du Bd Dubreuil, après remplacement de la canalisation de gaz.

Le Conseil desire que le Gaz de France confirme qu'il s'agit de faire des travaux neufs et non de la remise en état du trottoir tel qu'il était avant le remplacement de la Canalisation.

Avenue St Laurent

M. le Maire expose que la commission des travaux s'est rendue sur l'avenue St Laurent, pour examiner les travaux qui sont encore nécessaires, M. l'Ingénieur propose de recouvrir l'avenue, non pas avec de l'émulsion, mais avec un revêtement spécial antidérapant, similaire à celui appliqué sur la route de

Seance du 30 Mars 1951

Dissolution association syndicale Villa des 2 Gares

Barroy & Co 31 Mars 1951
Rouy 17 Avril 1951

Versailles au Guichet. Des précisions seront données ultérieurement.
M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Prefet en date du 13 Mars 1951 concernant le projet de dissolution de l'association syndicale autonome des deux Gares.

Le Conseil décide que la Commune se substituera à l'association pour après dissolution, les ristournes restant dues par les Compagnies concessionnaires sur lesquelles 50% doivent être reversés à l'Etat, conformément à l'article de la loi du 15 Mars 1928.

Aménagement de la Crèche St Charles

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Prefet, en date du 28.3.51, relative au projet d'aménagement de la Crèche Saint Charles et du rapport de l'Ingénieur des C. P. C, sur ces travaux.

Le Conseil est d'avis que la Commission des Travaux revienne à nouveau sur la question, avec le concours de M. le Dr Lauriat. M. le Maire demande la Direction de la Santé; le retour du dossier, pour une étude complémentaire.

Contrat avec la Cie du Gaz

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le Prefet en date du 28.3.51 concernant la révision des contrats de concession pour distribution de gaz.

Le conseil décide de demander la révision du contrat avec Gaz de France.

Avenue St Laurent, marché complémentaire

Le conseil, considérant qu'un marché s'élevant à la somme de 600.000 francs a été passé avec la Société "Les concarres de Grand Bourg" le 17 Juillet 1950 et approuvé par M. le Prefet, le 6 septembre 1950, en vue de la fourniture de gravillon pour le goudronnage des voies urbaines de la commune.

Considérant que pour la refecton de l'avenue Saint Laurent, il est nécessaire d'effectuer des fournitures de gravillon qui n'étaient pas au dit marché; et que, en conséquence, le montant de ce marché est insuffisant pour régler l'ensemble des dépenses.

Deliberé: approuve l'avenant N° 1, passé avec la Société "Les concarres de Grand Bourg", portant à 680.000 frs, le montant du marché, initialement fixé à 400.000 frs.

M. Degauy demande si l'éclairage ne pourrait pas fonctionner le 1er Mai. Le Conseil est d'avis d'arrêter le 15 avril, les crédits étant mis en conséquence au budget.

M. Degauy demande que des félicitations soient adressées aux militaires qui ont transporté les usagers pendant les grèves des transports, avec beaucoup de dévouement, et de la façon la moins onéreuse pour les particuliers. Le Conseil s'associe à ces félicitations.

M. Lambertie demande qu'une lettre soit adressée au Ministre des Postes et Télégraphes, pour la suppression du poteau filaire au milieu du trottoir de la rue de Versailles après la Rue Taubien.

M. Blot demande qu'il en soit de même pour la refecton des trottoirs de la rue de Paris; demande à plusieurs reprises sans succès.

Eclairage public

Transports militaires

P.C.C.

Barroy & Co 31 Mars 1951
Rouy 17 Avril 1951